

**A l'attention de Monsieur le Maire**

**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT**

**8 RUE DES SOURCES**

**19330 FAVARS**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION**

**DU COMITE SYNDICAL**

**Du 12 mars 2020**

Le Comité Syndical s'est réuni le **jeudi 12 mars 2020 à 16 H 30** à la Mairie de FAVARS  
sous la présidence de Mr DELAGE Alain,

**délégués présents :**

Monsieur VIALLE (CHAMEYRAT)  
Monsieur VERGNE (CHANTEIX)  
Madame GUILLAUMIE et Monsieur FOUCHÉ (CORNIL)  
Monsieur DELVERT (FAVARS)  
Madame FARFAL et Monsieur ROUBERTOU (LE CHASTANG)  
Messieurs CHASTANET et DUQUAY (ST CLEMENT)  
Monsieur BREUIL (ST GERMAIN LES VERGNES)  
Madame BORIE et Monsieur DELAGE (ST HILAIRE PEYROUX)  
Messieurs DELAGE et DUPAS (ST MEXANT)  
Messieurs GOLFIER et SOULARUE (STE FEREOLE)  
Madame PATRAUD (VENARSAL)

**délégués absents :**

Monsieur VAUX (CHAMEYRAT)  
Monsieur BOURDET (CHANTEIX)  
Monsieur JAUVION (FAVARS) (a donné procuration à Mr DELVERT)  
Madame MAURY (ST GERMAIN LES VERGNES)  
Monsieur MANIERE (VENARSAL)

**Autres personnes présentes :**

Madame GERAUD, Madame SERVARIE, Monsieur PLANAS, agents du Syndicat  
Monsieur TOCK, bureau d'Etudes SOCAMA

En préambule, Monsieur Le Président a tenu à préciser que cette année était une année particulière du fait de nombreux changements depuis janvier 2020 (nouveau président, adhésion de trois nouvelles communes : CHAMEYRAT, CORNIL et LE CHASTANG ...)

## **I. EXERCICE COMPTABLE 2019**

Madame GERAUD, responsable du service Administratif et Financier du syndicat a présenté les documents budgétaires pour l'année 2019.

Dans un premier temps, le Compte Administratif et les résultats de clôture.

Voici ci-après les résultats de clôture pour 2019 :

### **Pour la section d'exploitation :**

Dépenses réalisées	Recettes réalisées
1 228 221,08 €	1 651 606,37 €
<b>EXCEDENT D'EXPLOITATION : 423 385,29 €</b>	

### **Pour la section d'investissement :**

Dépenses réalisées	Recettes réalisées
313 555,54 €	467 622,20 €
<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT: 154 066,66 €</b>	

Ensuite, Madame GERAUD a présenté un bilan financier pour comparer les dépenses et les recettes entre 2018 et 2019.

Monsieur DELVERT premier Vice-Président soumet au vote du Comité Syndical le Compte Administratif.

***Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2019***

Dans un second temps, le Compte de Gestion établi par la Trésorerie de Tulle est présenté. Il apparait qu'il y a concordance entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion.

***Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Compte de gestion 2019***

Enfin, il est demandé aux délégués d'approuver une proposition d'affectation du résultat d'exploitation (excédent de **423 385,29 €**). Cet excédent sera affecté en totalité sur le budget 2020 au compte 002 (recettes d'exploitation).

*Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité la proposition d'affectation du résultat.*

## **II. EXERCICE COMPTABLE 2020**

Madame GERAUD rappelle que ce budget a été fait dans des conditions particulières.

Du fait de l'adhésion des 3 nouvelles communes il y a un transfert de résultats financiers en investissement et en fonctionnement, ces trois communes doivent décider du montant à reverser au Syndicat. A l'heure actuelle deux communes ont délibéré sur ces montants.

Madame GERAUD présente la proposition de budget pour l'année 2020 :

<b><u>SECTION D'EXPLOITATION</u></b>
<b>RECETTES = DEPENSES = 2 000 000,00 EUROS</b>

<b><u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b>
<b>RECETTES = DEPENSES = 1 441 000,00 EUROS</b>

## **III. TRAVAUX 2020**

### **\* Travaux AEP 2020**

Liste des travaux d'Adduction d'Eau Potable 2020 :

- Renforcement de l'alimentation en eau potable de la commune de SAINTE FEREOLE tranche 4 et du renouvellement du réseau d'eau potable dans le village de Sauvagnac.

- Renouvellement de réseau d'alimentation en eau potable Rue des Ecoles de la commune de SAINT MEXANT.
- Diagnostic du réseau d'eau potable de la commune de CORNIL : travaux de sectorisation
- Réhabilitation de la station des Fraux sur la commune de LE CHASTANG

#### **IV. ACHATS DE MATERIELS**

##### **\* Achats de compteurs d'eau**

Monsieur le Président propose d'acheter 200 compteurs d'eau volumétriques (26,50 € HT/pièce) et 110 compteurs volumétriques équipés pour la télérelève (69 € HT/pièce). 229 compteurs équipés pour la télérelève sont déjà installés. Les nouveaux seront installés à SAINT HILAIRE PEYROUX et à CHANTEIX.

*Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité les propositions d'achats.*

##### **\* Matériels informatiques et techniques**

➡ Monsieur Planas indique qu'il est nécessaire de renouveler l'ordinateur de supervision à la station de l'Eau Grande permettant de récupérer rapidement et régulièrement les données des niveaux, des débits des réservoirs et de la station.

Une proposition par la société OTV a été faite pour un montant de 13 907 € HT

*Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette proposition.*

➡ Monsieur Planas indique que du fait de l'adhésion des trois nouvelles communes, il est nécessaire de récupérer les données cartographiques de ces trois communes.

Une proposition par la société GRAPHinfo a été faite pour un montant de 6 960 € HT

*Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette proposition.*

#### **V. REALISATION DE BRANCHEMENTS PARTICULIERS NECESSITANT L'INTERVENTION D'UNE ENTREPRISE EXTERIEURE**

Le Syndicat peut être amené dans le cadre de travaux de branchements à ne pas pouvoir réaliser les travaux du fait de leur complexité. De ce fait, il peut demander à une entreprise spécialisée de réaliser un devis au nom du Syndicat pour réaliser ces travaux et le Syndicat facturera au futur abonné la totalité du coût des travaux.

*Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette proposition.*

## **VI. CONTRAT D'ASSURANCE GROUPAMA INFRASTRUCTURES**

Monsieur le Président informe les délégués que du fait de l'agrandissement du périmètre du Syndicat, la cotisation d'assurances du contrat VILLASSUR Infrastructures de GROUPAMA a donc augmenté. Elle est désormais de 15 700,39 € TTC. Un nouveau contrat doit donc être signé.

*Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette proposition.*

## **VII. CONTRAT D'ASSURANCE GROUPAMA MISSION COLLABORATEUR**

GROUPAMA propose un contrat s'intitulant « MISSION COLLABORATEUR » pour permettre aux agents du Syndicat qui empruntent leur véhicule personnel d'être couverts lors de leurs déplacements professionnels à l'exclusion de trajets domicile lieu de travail. Le coût annuel de ce contrat est de 400 € TTC.

*Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette proposition*

## **VIII. EMPRUNT AEP DE 430 000 €**

Pour rappel, le cabinet de courtage FINANCE CONSEIL a été consulté. Il a transmis plusieurs propositions de la CAISSE D'EPARGNE et du CREDIT AGRICOLE. Monsieur BREUIL fait un bilan des résultats donnés par le courtier. Le Comité Syndical souhaite que cette société soit à nouveau rencontrée afin d'apporter plus de précisions quant à la proposition du Compte Administratif pour le taux variable de 0,36 %.

## **IX. RENEGOCIATION EMPRUNT CAISSE EPARGNE**

Pour rappel, le cabinet de courtage FINANCE CONSEIL a été consulté. Monsieur BREUIL fait un bilan du résultat donné par le courtier. Une renégociation est possible faisant passer de 3.89 % à 1 % avec un gain net de 51 870,64 €.

*Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette proposition de renégociation*

## **X. MISE A DISPOSITION DU MATERIEL ET DU PERSONNEL DES TROIS NOUVELLES COMMUNES**

Monsieur le président indique que dans le cadre de l'adhésion des trois nouvelles communes, il convient de trouver un tarif pour la mise à disposition du matériel et du personnel de ces trois communes. Les tarifs proposés sont ceux déjà appliqués par TULLE AGGLO dans le cadre de la mise à disposition pour la compétence Voirie.

*Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité ces tarifs*

#### **XI. REFONTE DU SITE INTERNET**

Madame GERAUD rappelle qu'il y a lieu de se mettre en conformité avec le Règlement Général de la Protection des Données concernant le site internet du Syndicat. De plus, la structure de ce site sera revue afin de le rendre plus attractif. Une proposition a été faite par la société ACTION COM19 (Monsieur ROCHE) pour un montant de 2 270 €

*Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette proposition*

#### **XII. CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LA COMMUNE DE SAINTE FEREOLE**

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que la commune de SAINTE FEREOLE envisage des travaux de voirie dans le village de Sauvagnac. Ces travaux impliquant la réfection des réseaux d'eaux pluviales et de l'eau potable, il est proposé de mettre en place une convention de maîtrise d'ouvrage. La commune de SAINTE FEREOLE procèdera aux paiements de tous les travaux et le Syndicat lui remboursera la part qui lui incombe.

*Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette proposition*

#### **XIII. ENVOI DE TOUS LES DOCUMENTS D'URBANISME AU SYNDICAT DES EAUX POUR ANALYSE TECHNIQUE**

Monsieur Le président rappelle que tous les documents d'urbanisme (CU, PC, PA et DP) des communes adhérentes au Syndicat doivent lui être transmis pour étude technique avant validation par la commune du document d'urbanisme concerné.